



CCRPMC / FICHE PRATIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL MOBILIER

On entend par patrimoine mobilier, l'ensemble des œuvres d'art que nous pouvons manipuler : Les **peintures**, les **sculptures**, l'**orfèvrerie**, les **textiles d'art**, les **documents graphiques**, **photographiques** et les **meubles**.



SÉCURISER LES LIEUX

- > **Maintenir** les lieux de cultes fermés à clef (serrure sécurité 3 points)
- > **Confier** les clefs à un référent et garder un jeu dans un coffre à la mairie
- > **Placer** l'orfèvrerie dans un placard fermé à clef et noter dans un cahier chaque mouvement d'objets
- > **Protéger** les fenêtres accessibles par des barreaux
- > **Écarter** les risques de départ de feu (contrôle des installations électriques, chauffage, bougies)
- > **Installer** dans l'église les extincteurs adaptés (à eau pulvérisée sans additif)

CONTRÔLER LE CLIMAT

- > **Limiter** les problèmes liés à une humidité excessive en ventilant les locaux régulièrement (ouverture munie de moustiquaire) et en procédant aux travaux nécessaires au niveau du bâtiment (toiture, étanchéité, drains)
- > **Veiller** à limiter les infiltrations d'eau
- > **Écarter** les sources de chaleur (chauffages, cierges) des objets d'art
- > **Éviter** de chauffer les lieux (la variation brusque du climat dégrade fortement les objets organiques)



ANTICIPER LES RISQUES DE DÉGRADATION



CONTRÔLER L'ÉCLAIRAGE

- > **Éviter** l'éclairage direct sur les objets
- > **Conserver** les textiles à l'abri de la lumière dans des meubles fermés (cf. fiche conservation des textiles)



LUTTER CONTRE LES INFESTATIONS

- > **Boucher** les trous par lesquels les rongeurs peuvent s'introduire
- > **Installer** des dispositifs de piégeage et les contrôler régulièrement
- > **Installer** des grilles à maille serrée aux fenêtres pour éviter la pénétration des oiseaux et chauves-souris
- > **Vérifier** que tout nouvel objet introduit dans l'église et/ou la sacristie ne présente pas de signe d'infestations
- > **Vérifier** régulièrement la présence de vermoulure sur les objets en bois, en cas de doute d'infestation, isoler l'objet et contacter le CCRPMC



RANGEMENT DES OBJETS MOBILIERS

- > **Garder** les meubles sains et en bon état de fonctionnement
- > **Améliorer** le rangement dans les meubles existants et éviter les entassements d'objets
- > **Ranger** les textiles dans des chasubliers (les conserver de préférence à plat, ne pas les plier)
- > **Ranger** séparément et de manière accessible, les objets liturgiques utilisés régulièrement pour le culte
- > **Conditionner** les objets non utilisés dans des boîtes de conservation (sans colle, ni adhésif)
- > **Ne pas entreposer** les objets directement sur le sol
- > **Séparer** le matériel d'entretien et de fonctionnement dans un placard séparé et fermé



ENTRETIEN

- > **Effectuer** régulièrement le ménage. Un bâtiment sain assure une bonne conservation du mobilier qu'il contient.
- > **Aspirer** le sol puis laver le sol avec une serpillière bien essorée (ne pas répandre une grande quantité d'eau directement sur le sol ce qui apporterait plus d'humidité au lieu nuirait au mobilier)
- > **Vider** régulièrement les vases de fleurs et poubelles afin d'éviter insectes et rongeurs
- > **Ne pas nettoyer** les vitraux avec du produit à vitre
- > **Ne pas brosser** les peintures murales afin d'éviter leur altération
- > **Dépoussiérer** au pinceau doux les objets et meubles en bois non peint
- > **Dépoussiérer** les objets en pierre nue dont la surface n'est pas poudreuse
- > **Essuyer** l'orfèvrerie avec un chiffon sec doux, en portant des gants
- > **Épousseter** très délicatement avec un pinceau souple les textiles en bon état

MAINTENANCE ET SÉCURITÉ DE L'ÉDIFICE

Un édifice entretenu assure une meilleure conservation du patrimoine mobilier ;
Il est donc important d'effectuer un entretien régulier de l'édifice :

- 1 **Surveillance de la toiture** (vérification de la couverture, obstruction des évacuations d'eaux de pluie, présence de végétation...)
- 2 **Inspection des combles** (fuites du toit, présence d'oiseaux, état de la charpente...)
- 3 **Détections de problèmes d'infiltrations**
- 4 **Inspection des façades** (détections de remontés capillaires, fissures...)
- 5 **Surveillance et dépoussiérage régulier des objets d'art**



CENTRE DE CONSERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE MOBILIER DE CORSE
CENTRU DI CUNSERVAZIONE È DI RISTORU DI U PATRIMONIU MUBILIARE DI A CORSICA

Fort Charlet - 20 260 Calvi

Tél. : 04 20 03 94 72

Mail : sarah.leberre-albertini@isula.corsica